



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21  
Pouvoir : 3  
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER  
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line

**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS

### DELIBÉRATION N° 93

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

### OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Comme chaque année, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault nous a adressé son bilan d'activités conformément à l'article L.5211-39 du Code des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de la deuxième édition du rapport d'activités de Grand Châtellerault, né au 1er janvier 2017, en application de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), de l'extension de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais aux trois communautés de communes du Lençloîtrais, des Portes du Poitou et des Vals de Gartempe et Creuse.

Grand Châtellerault s'impose désormais dans le paysage régional comme un territoire de coopération intercommunale de 47 communes et de 84 610 habitants (20 % de la Vienne).

Ce bilan d'activités constitue un support de réflexion et de prospective pour les élus, afin de mieux préparer l'avenir et répondre au plus près aux attentes des concitoyens.

Ce bilan permet aussi de saluer le travail accompli par les services.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de nombreux projets tels que :

- L'achèvement de la Médiathèque de Lençloître ;
- Des manifestations d'envergure comme "Jours de Vienne" et la venue de 40 000 visiteurs ;

- Le programme National Action Cœur de Ville avec la mise en place des actions pour 2018- 2023 et le lancement des études de réflexion sur les commerces, les marchés forains et l'habitat ;
- Les travaux du gymnase de la Roche Posay ;
- Les Aménagements de la Manu ;
- Le lancement des travaux d'élaboration du projet de territoire ;
- La signature d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de Grand Châtelleraut pour la période 2018-2022 ;
- L'adoption du projet de plan climat air énergie territorial ;
- L'installation du Conseil de Développement et le début de ses travaux.

Au delà de ces projets et travaux, de nombreuses actions ont été menées en concertation avec les élus communautaires et communaux et avec les partenaires institutionnels et privés.

**VU** l'article L.5211-39 du Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** le rapport d'activités 2018 de la CAGC ;

**CONSIDERANT** que les conseillers municipaux doivent en être informés ;

Le conseil municipal :

- confirme avoir pris connaissance du rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut tel que joint à la présente délibération.

**VOTE**

/

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

